CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37740** **VALABLE JUSQU'AU** **19/10/2027**

ÉDITÉ LE 07/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES 441 717 956 R.C.S.
Siret : 441 717 956 00029
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 4403959
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000005837144504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000005837144504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : LAMBLIN HABITAT

130 BIS AVENUE DU GENERAL LECLERC
10450 BREVIANDES

Téléphone : 03 51 14 17 33 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale :
LAMBLIN BENOIT GÉRANT

Site Internet : http://www.lamblin-habitat.fr
E-mail : accueil@lamblin-habitat.fr

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 654 401 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	11	07/10/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur	18	07/10/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		27/05/2025
7212	Isolation et traitement acoustique (Technicité confirmée)	11	07/10/2026
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 16:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E37740** **VALABLE JUSQU'AU** **19/10/2027**

ÉDITÉ LE **07/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2002
Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES 441 717 956 R.C.S.

Siret : **441 717 956 00029**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 4403959

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000005837144504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000005837144504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **LAMBLIN HABITAT**

130 BIS AVENUE DU GENERAL LECLERC
10450 BREVIANDES

Téléphone : 03 51 14 17 33 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.lamblin-habitat.fr
E-mail : accueil@lamblin-habitat.fr

Responsabilité légale :
LAMBLIN BENOIT GÉRANT

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/10/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	10/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 16:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.